

AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UN Etablissement Recevant du Public (ERP) n° AT 081	
Envoyé en préfecture le 01/08/2024 Reçu en préfecture le 01/08/2024 Publié le 02/08/2024 ID : 081-218101632-20240801-2024_ARR509-AI	
<i>Date de dépôt</i> <i>Demandeur</i> <i>Objet des travaux</i> <i>Terrain</i> <i>Parcelle(s)</i> <i>Classement ERP</i>	26/04/2024 LE GLOBE Travaux d'aménagement – changement de destination de locaux – réouverture de locaux 34 rue Saint Jacques AC0278 Catégorie 4 type R, types annexes L, X

ARRÊTÉ DÉFAVORABLE

refusant une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP)
délivré par le Maire au nom de l'Etat

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la demande susvisée ;

VU l'avis défavorable de la sous-commission départementale de sécurité ERP / IGH en date du 18/07/2024, reçu le 23 juillet 2024 en mairie par courrier en date du 19 juillet 2024, ci-joint ;

CONSIDERANT que de nombreux éléments ne sont pas précisés ou manquants dans la notice de sécurité et dans les plans fournis, et devront être précisés si une nouvelle demande devait être formulée auprès de la SCDS, en particulier :

-un (ou plusieurs) plan de coupe du bâtiment, de l'ensemble du site (et agrémenté de photos). Ce dernier semble à rez-de-chaussée et rez-de-jardin. Le rez-de-jardin est-il enclavé ? La sortie donnant sur le jardin peut-elle considéré comme une sortie normale comme une sortie accessoire ?

- pas de précisions, ni de plans du R+2 (où des combles) ;
- pas de précision sur la stabilité au feu ;
- pas de précision sur le degré coupe-feu des planchers ;

-nom de l'organisme agréé qui va suivre les travaux (fermeture du plancher, cloisonnement,...).

CONSIDERANT les non conformités suivantes :

-locaux à risques non isolés réglementairement conformément au CO28 ;

-nombre de dégagements insuffisant pour la salle polyvalente (CO38).

le Maire arrête :

Article 1 : décision

L'Autorisation de Travaux est **REFUSÉE** pour la réalisation de travaux d'aménagement, le changement de destination de locaux et la réouverture de locaux par l'association le Globe à l'établissement sis 34-36 rue Saint Jacques à Mazamet.

Article 2 : dépôt d'une nouvelle demande

Prendre l'attache des commissions avant tout dépôt d'un nouveau dossier.

ACCESSIBILITE	SECURITE
DDT 81 19 rue de Ciron 81013 ALBI CEDEX 9 05 81 27 50 74	SDIS 15 rue Jautzou 81012 ALBI CEDEX 9 05 63 77 35 18

MAZAMET, le 1^{er} août 2024.

Pour le Maire et par délégation,



André AMALRIC
 Adjoint au Maire.